



DIRECTION REGIONALE DE L'EQUIPEMENT  
DE LORRAINE

DIVISION DES TRANSPORTS ROUTIERS

**ETUDES STATISTIQUES SUR LES  
ENTREPRISES DE TRANSPORT ROUTIER  
DE LA REGION LORRAINE**

**Dossier réalisé par :  
Abdoul KAMARDINE  
Stagiaire de l'IRA de Metz**



**AVRIL 2007**

# SOMMAIRE

<b>AVRIL 2007.....</b>	<b>1</b>
<b>INTRODUCTION A L'ETUDE.....</b>	<b>3</b>
<b>I - DONNÉES GÉNÉRALES.....</b>	<b>4</b>
<b>II - ANALYSE DES DONNÉES SELON LE REGISTRE .....</b>	<b>5</b>
<b>A - Au niveau régional .....</b>	<b>5</b>
<b>B - Au niveau des arrondissements.....</b>	<b>6</b>
1 - La localisation des entreprises de transport de marchandises.....	7
2 - La localisation des entreprises de transports des voyageurs.....	8
3 - La localisation des commissionnaires.....	8
<b>III - ANALYSE DES DONNÉES SELON L'ACTIVITÉ.....</b>	<b>9</b>
<b>A - Au niveau régional.....</b>	<b>9</b>
<b>B - Au niveau de l'arrondissement.....</b>	<b>11</b>
<b>IV - ANALYSE DES DONNÉES SELON LA CATÉGORIE DE LICENCE.....</b>	<b>13</b>
<b>A - Au niveau régional.....</b>	<b>13</b>
1 - Analyse de la situation générale.....	13
2 - Analyse par catégorie de licences.....	14
<b>B - Analyse des données au niveau des arrondissements .....</b>	<b>15</b>
1 - Situation générale.....	15
2 - La localisation des LCM.....	17
3 - La localisation des LTIM.....	17
4 - La localisation des LCV.....	18
5 - La localisation des LTIV.....	18
<b>C - Le cas des entreprises sans titres.....</b>	<b>19</b>
<b>D - Analyse du rapport entre les licences et les entreprises.....</b>	<b>20</b>
<b>V - ANALYSE DES DONNÉES SELON LA SITUATION FINANCIÈRE.....</b>	<b>25</b>
<b>SYNTHESE GENERALE DE L'ETUDE.....</b>	<b>28</b>

## INTRODUCTION A L'ETUDE

L'activité de transport public routier est un domaine très réglementé et dont la gestion et le contrôle revient à la Direction régionale de l'équipement à travers sa division de transport routier s'agissant de la région Lorraine.

La réglementation en vigueur dans ce domaine impose aux opérateurs le respect d'un certain nombre de conditions qui doivent être observées dès la création de l'entreprise et pendant toute la durée de vie de son activité, à savoir :

- les conditions de capacités professionnelles ;
- les conditions de capacités financières ;
- les conditions d'honorabilité professionnelles.

Les entreprises doivent en outre disposer de licence dont la catégorie varie en fonction du tonnage ou du nombre de places de chaque véhicule :

- S'agissant du transport de marchandises :
  - o Licence communautaire pour les véhicules de plus de 6 tonnes ;
  - o Licence intérieure pour les véhicules de moins de 6 tonnes
- S'agissant du transport de voyageurs :
  - o Licence communautaire pour les véhicules de plus de 10 places ;
  - o Licence intérieure pour les véhicules de moins de 10 places.

Elles sont enregistrées en fonction de la nature d'activité dans trois registres gérés à partir du logiciel GRECO (Gestion Régionalisée des Entreprises et des Contrôles) :

- Registre de transport de marchandises ;
- Registre de transport de voyageurs ;
- Registre des commissionnaires.

Les entreprises de transport routier étant des opérateurs participant à la vie économique de la région, il est apparu utile et nécessaire de mesurer son poids à travers un certain nombre de paramètres clairement identifiés.

Tel est donc l'objet de la présente étude.

## I - DONNÉES GÉNÉRALES

**Au 16 mars 2007**, les registres de transport gérés par la Division des transports routiers de la Direction régionale de l'équipement de Lorraine totalisait **2 055 inscriptions**, répartis comme suit :

	Département	Nombre d'entreprises inscrites	Part
1	MOSELLE	758	36,89%
2	MEURTHE-ET-MOSELLE	714	34,74%
3	VOSGES	433	21,07%
4	MEUSE	150	7,30%
	LORRAINE	2055	100,00%

Ce total tient compte des doubles inscriptions des entreprises dans les différents registres.

Mais si l'on ne tient pas compte des doubles inscriptions, c'est au total environ **1 870** entreprises qui exercent dans le domaine de transport soumis à autorisation.

	Département	Nombre d'entreprises inscrites	Part
1	MOSELLE	678	36,20%
2	MEURTHE-ET-MOSELLE	663	35,40%
3	VOSGES	394	21,04%
4	MEUSE	138	7,37%
	LORRAINE	1873	100,00%

## II - ANALYSE DES DONNÉES SELON LE REGISTRE

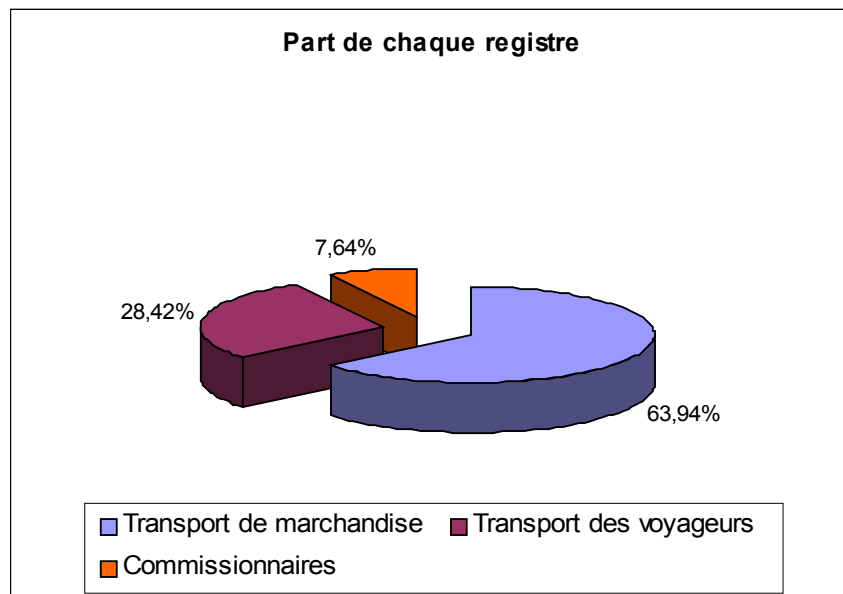
### A - Au niveau régional

Il existe trois types de registres de transports routiers :

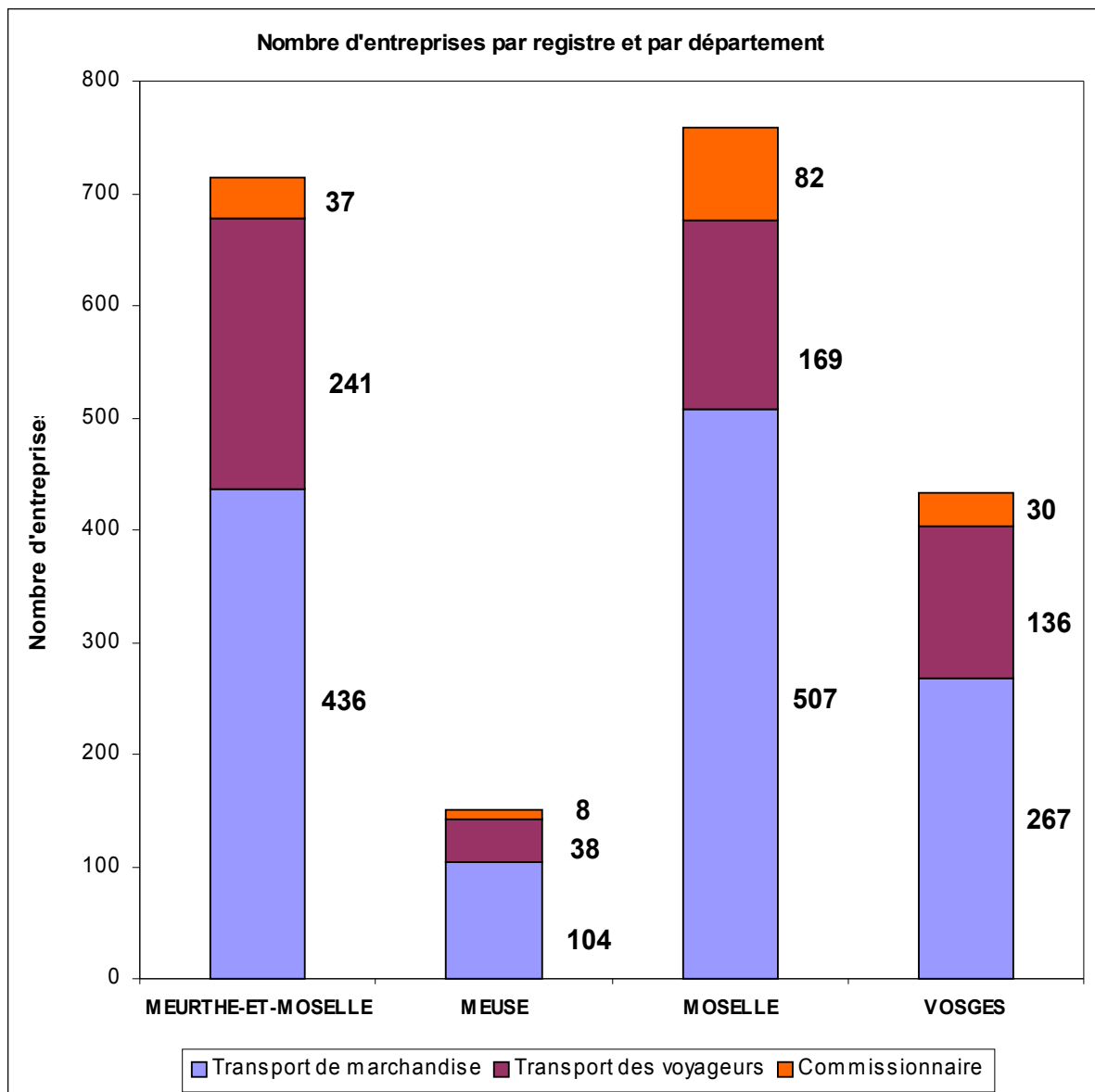
- Le registre de transport des marchandises ;
- Le registre de transport des voyageurs ;
- Le registre des commissionnaires.

Le registre de transports de marchandises est de loin au niveau régional celui qui comprend le plus grand nombre d'inscriptions avec **1 314**, la deuxième position est occupée par le registre de transport des voyageurs avec **584** inscriptions et le registre des commissionnaires n'arrive qu'en troisième position avec **157** inscriptions.

La représentation proportionnelle de chaque catégorie de registre se traduit donc comme suit :



Au niveau de chaque département, on retrouve aussi le même ordre de répartition au niveau des registres :

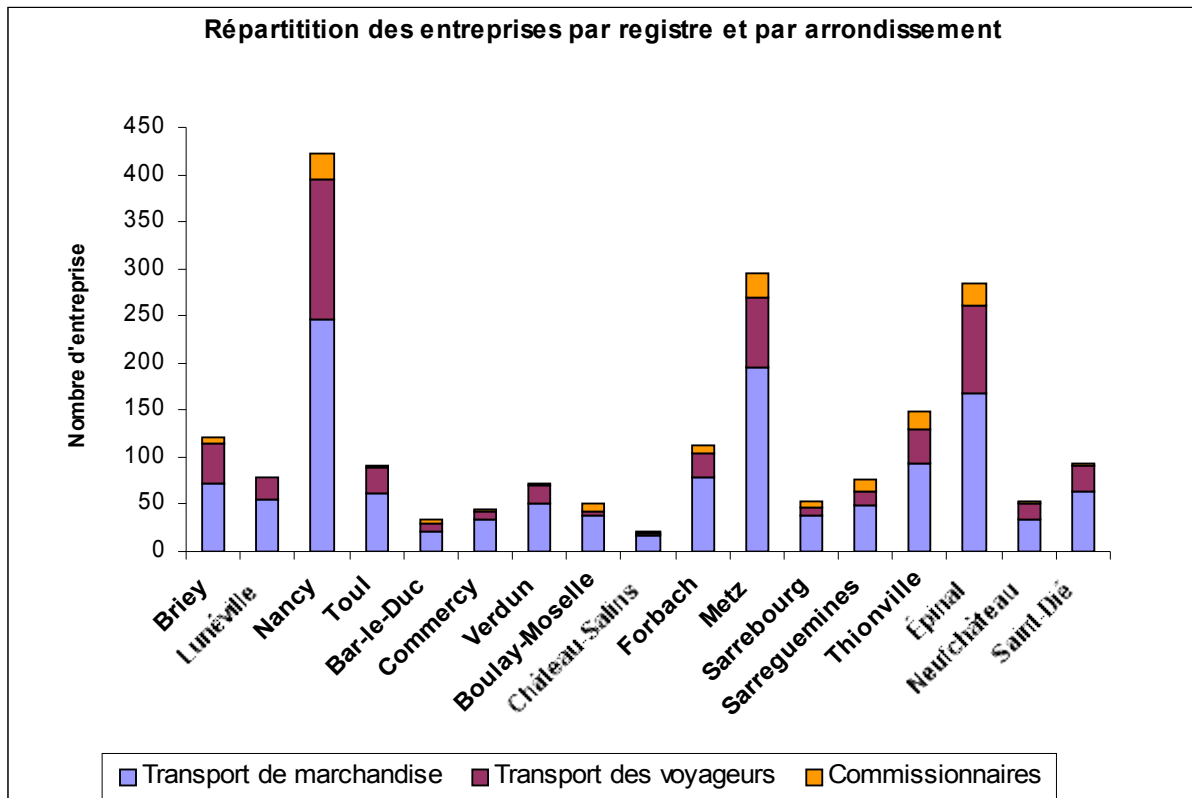


A la lecture du schéma reproduit ci-dessus, on peut donc constater que c'est le département de la Moselle qui concentre le plus grand nombre d'entreprises de transport de marchandise (507) ainsi que les commissionnaires (82), alors que le département de Meurthe-Et-Moselle concentre le plus grand nombre d'entreprises de transport de voyageur (241).

## **B - Au niveau des arrondissements**

Afin de mieux identifier la localisation géographique des entreprises de transport routier, j'ai jugé utile d'étudier les données à un niveau beaucoup plus fin, à savoir celui des arrondissements administratifs, au nombre de 19 dans la Lorraine mais que j'ai réduit à 17 après avoir regroupé en seul les arrondissements de Thionville-Est et Thionville-Ouest (Thionville) et ceux de Metz-Ville et Metz-Campagne (Metz).

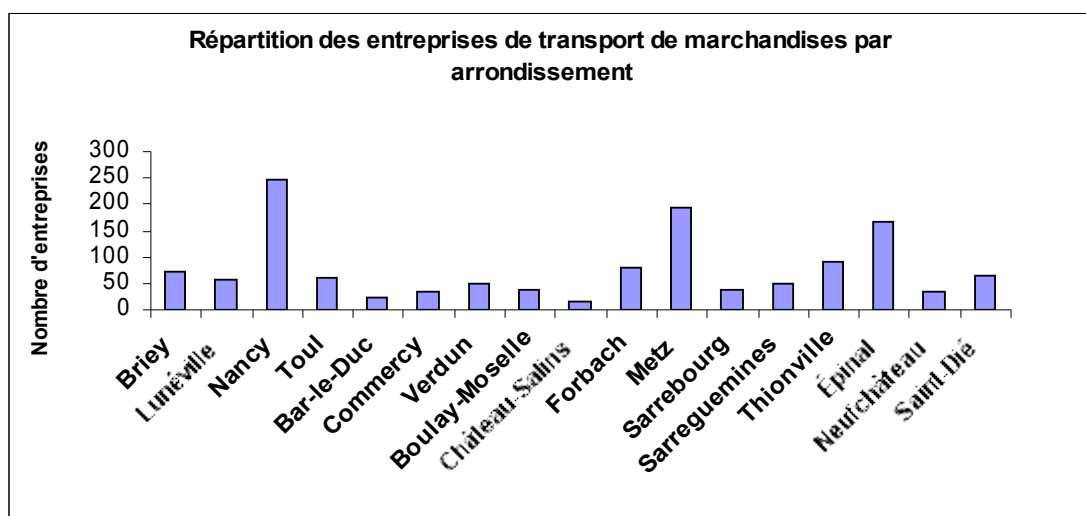
Cette étude au niveau de l'arrondissement permet de confirmer l'importance de l'activité de transport de marchandises qui arrive partout en tête, suivi de l'activité de transport de voyageurs et enfin celle des commissionnaires qui est à quelques égards insignifiants voir inexistant dans certaines localités, comme on peut le constater sur le graphique ci-dessous reproduit (*cf. tableau 1 en annexe*) :



C'est l'arrondissement de Nancy avec 20,58% des entreprises sur son territoire qui occupe la première place, suivi de Metz (14,36%), Epinal (13,87%) et Thionville (7,20%). Ces quatre arrondissements concentrent plus de la moitié des entreprises (56%).

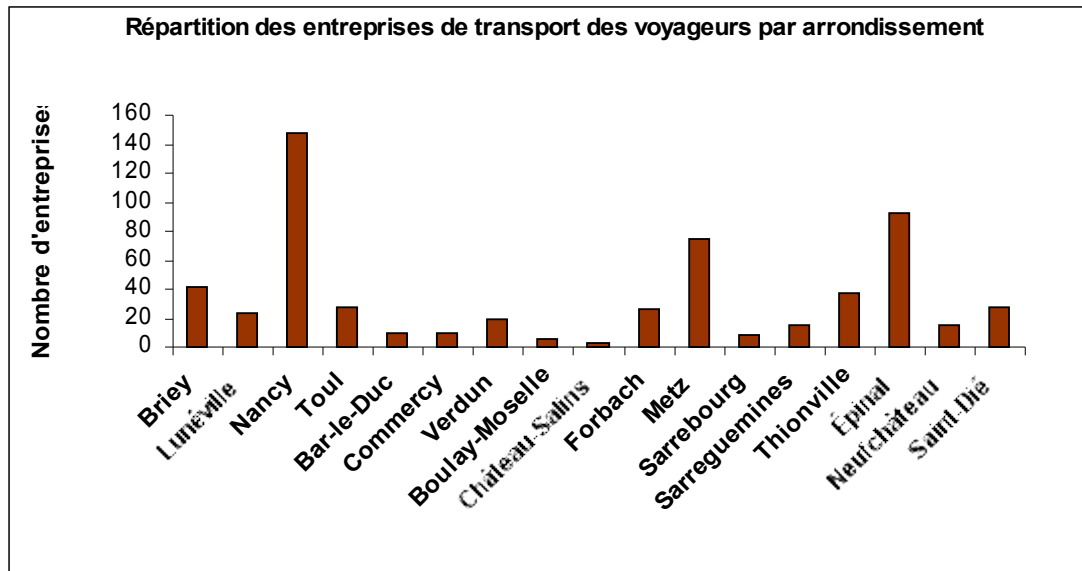
### 1 - La localisation des entreprises de transport de marchandises

La répartition des entreprises de transport de marchandises (cf. tableau 2 en annexe) au niveau des arrondissements suit le même ordre constaté ci-dessus avec toujours Nancy en tête (18,80%), suivi de Metz (14,84%), Epinal (12,79%) et Thionville (7,08%), qui regroupent à eux seuls plus de la moitié des entreprises (53%).



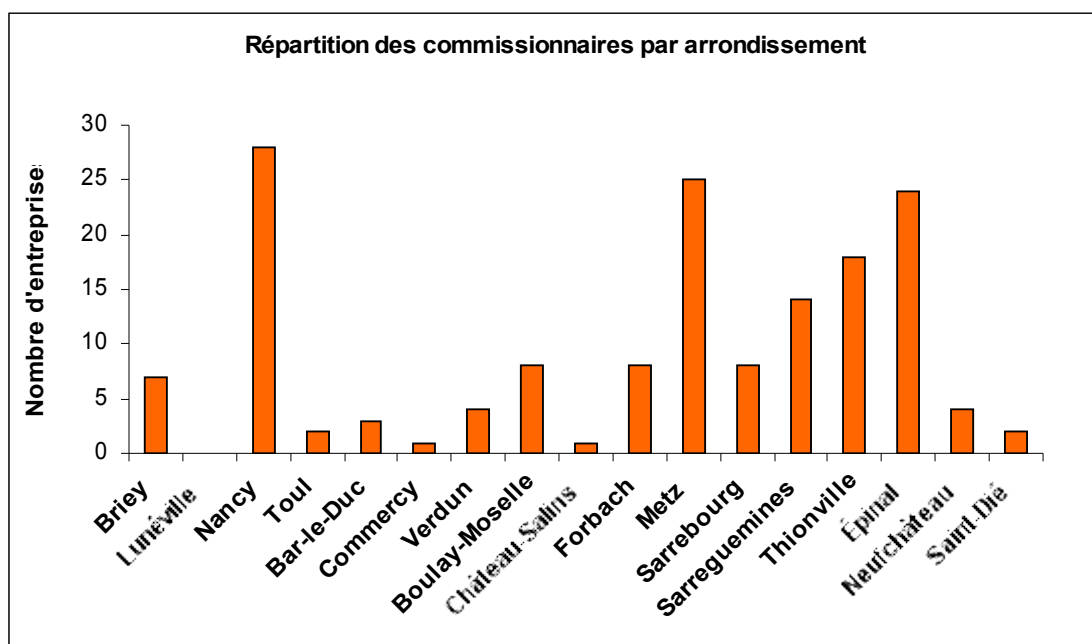
## **2 - La localisation des entreprises de transports des voyageurs**

Les entreprises de transport des voyageurs (cf. tableau 3 en annexe) au niveau des arrondissements sont à plus d'un quart concentrées dans l'arrondissement de Nancy (25,34%). Metz arrive en deuxième position (12,84%). Epinal se maintient toujours en troisième position (15,92%), par contre le dernier membre du carré change car Thionville qui ne regroupe que 6,34% cède sa place de quatrième au profit de Briey qui atteint 7,19%.



## **3 - La localisation des commissionnaires**

Le registre des commissionnaires (cf. tableau 4 en annexe) ne fait pas exception à la règle vérifiée au niveau de la répartition des entreprises au niveau des arrondissements. Aussi, c'est Nancy qui comprend le plus grand nombre de commissionnaires (17,83%). Metz occupe la deuxième place (15,92%), suivi d'Epinal (15,29%) et de Thionville 11,46%.





### III - ANALYSE DES DONNÉES SELON L'ACTIVITÉ

Les entreprises inscrites dans les différents registres de transport n'exercent pas forcément une activité principale de transport.

Les entreprises sont issues de 118 domaines d'activité (par référence au code APE). Pour mieux les étudier, j'ai procédé au regroupement des données en veillant à identifier déjà les domaines d'activités qui correspondent directement à la nature des registres.

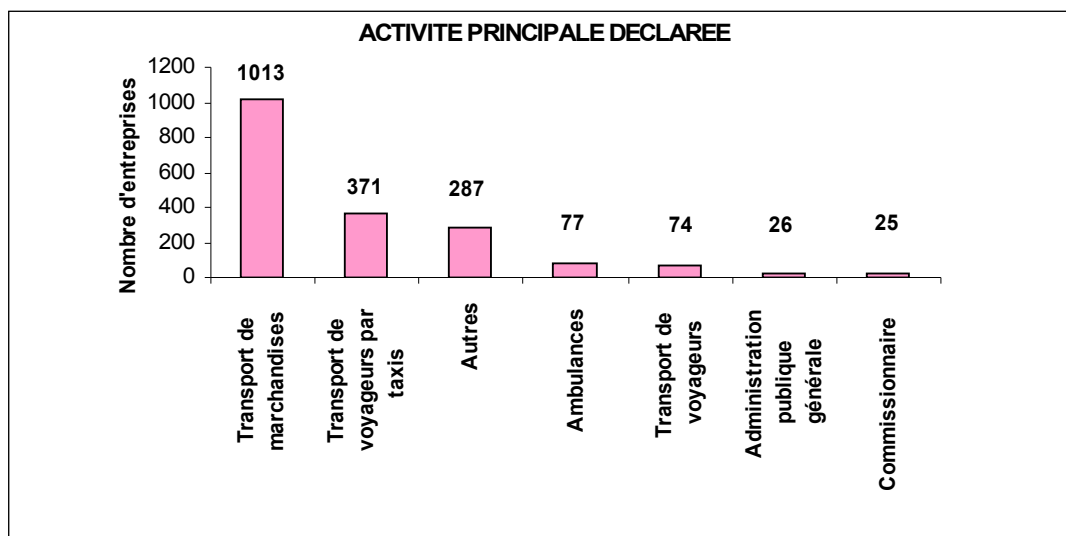
Cette tâche m'a donc permis d'identifier 7 grandes familles que voici :

- 1 - Transport de voyageurs
- 2 - Transport de marchandises
- 3 - Commissionnaires
- 4 - Transport de voyageurs par taxis
- 5 - Ambulances
- 6 - Administration publique générale
- 7 - Autres.

#### A - Au niveau régional

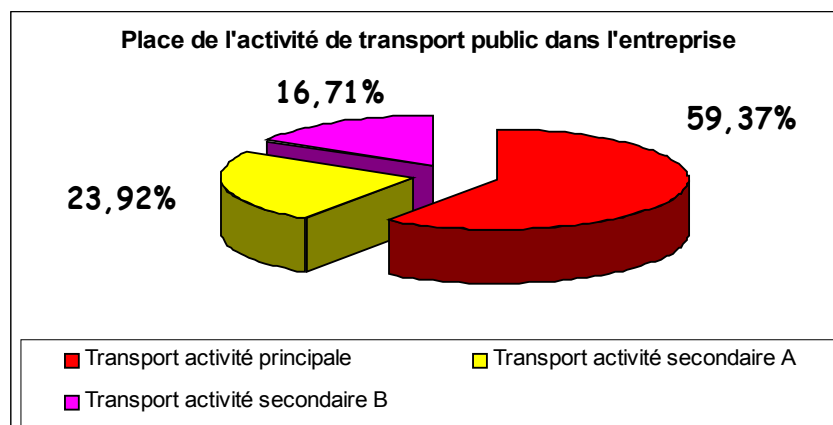
Comme nous l'avons déjà indiqué ci-haut, il y a environ 1 870 entreprises qui sont inscrites dans les registres gérés par la division des transports terrestres de la Direction régionale de l'équipement de Lorraine.

Ces entreprises se répartissent comme suit au niveau des 7 familles d'activités identifiées :



Aussi pour les 1 870 inscrites dans les registres, 1 013 déclarent avoir pour activité principale le transport de marchandises, soit plus de la moitié 54,08%. La deuxième position est occupée par celles qui ont une activité principale de taxi (19,81%). Les entreprises déclarant toute autre activité constituent le troisième lot (15,32%). Les entreprises déclarant comme activité principale le transport des voyageurs (3,95%) et les commissionnaires (1,33%) n'arrivent respectivement qu'en 5<sup>ème</sup> et dernière position. On notera aussi la part non négligeable des ambulanciers (4,11%). Les administrations publiques avant dernier représentent 1,39% néanmoins du lot.

59,37% des entreprises inscrites dans les registres de transport public déclarent exercer l'activité de transport public en activité principale, alors que 23,92% déclarent l'exercer à titre accessoire en complément d'une autre activité principale qui est déjà dans le domaine de transport (taxis et ambulances) et 16,71% déclarent l'exercer à titre accessoire en complément d'une autre activité industrielle, agricole ou de service.



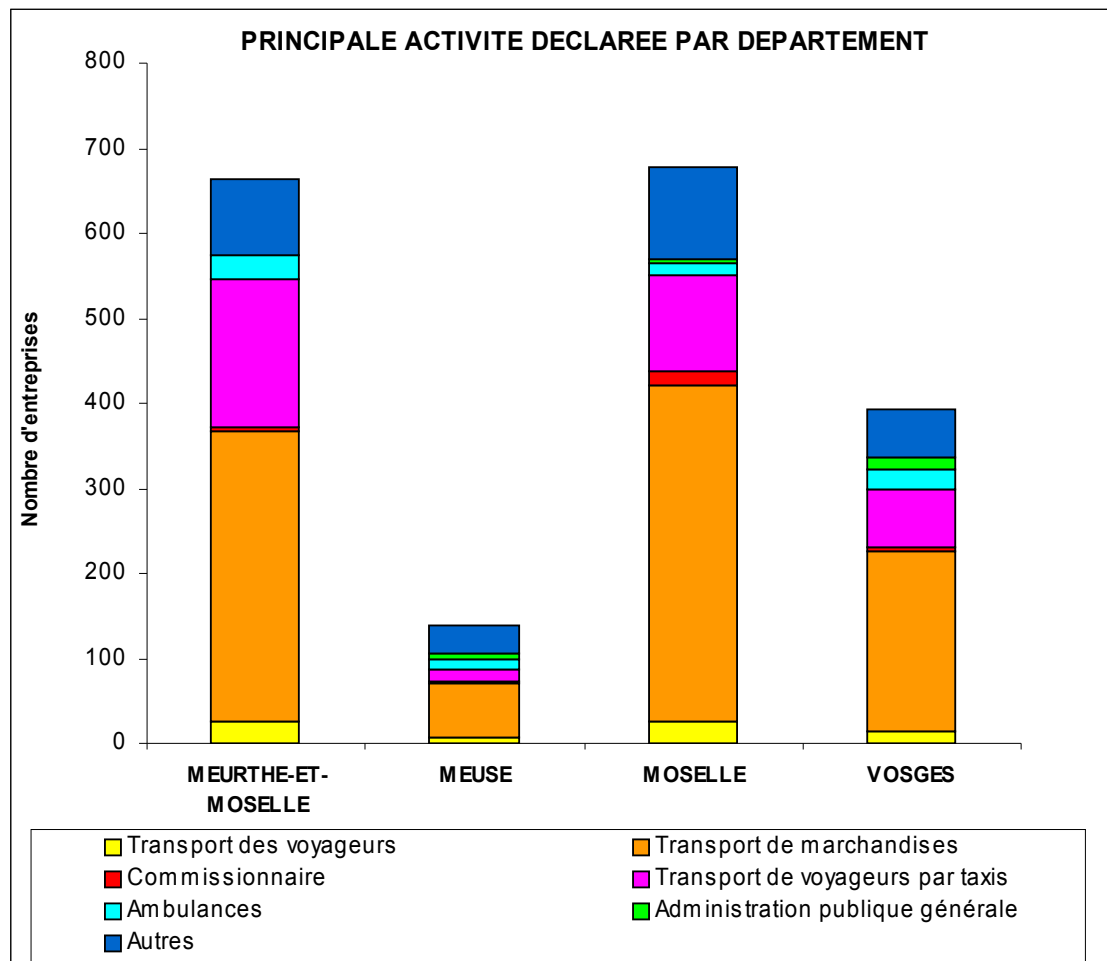
Même si on constate que l'activité du transport public est en grande majorité le fait des professionnels spécialisés dans ce domaine, la part des entreprises accomplissant cette tâche tout en ne la déclarant pas comme activité principale est non négligeable avec un total de 40,63%.

Dans la catégorie des « transport activité secondaire B » il s'agit d'entreprises intervenant dans des secteurs d'activités qui nécessitent pour une meilleure exécution de leur mission de disposer d'un véhicule de transport.

**Exemple :** (ne sont cités que les activités dont le nombre des entreprises exerçant l'activité de transport à titre accessoire est supérieur à 5).

Code APE	Intitulé	Nombre d'entreprises
451A	Terrassements divers, démolition	27
452V	Travaux de maçonnerie générale	19
501Z	Commerce de véhicules automobiles	14
020B	Exploitation forestière	12
515F	Commerce gros matériaux de construction et appareils sanitaires	12
524Y	Commerce de détail de charbons et combustibles	9
266E	Fabrication de béton prêt à l'emploi	8
713C	Location de machines et équipements pour la construction	7
455Z	Location avec opérateur de matériel de construction	6
502Z	Entretien et réparation de véhicules automobiles	6
014A	Services aux cultures productives	5
451B	Terrassements en grandes masses	5
512A	Commerce de gros de céréales et aliments pour bétail	5
712A	Location d'autres matériels de transport terrestre	5

La répartition des données à travers les sept grandes familles suit aussi le même ordre au niveau des quatre départements (cf. tableau 5 en annexe) :

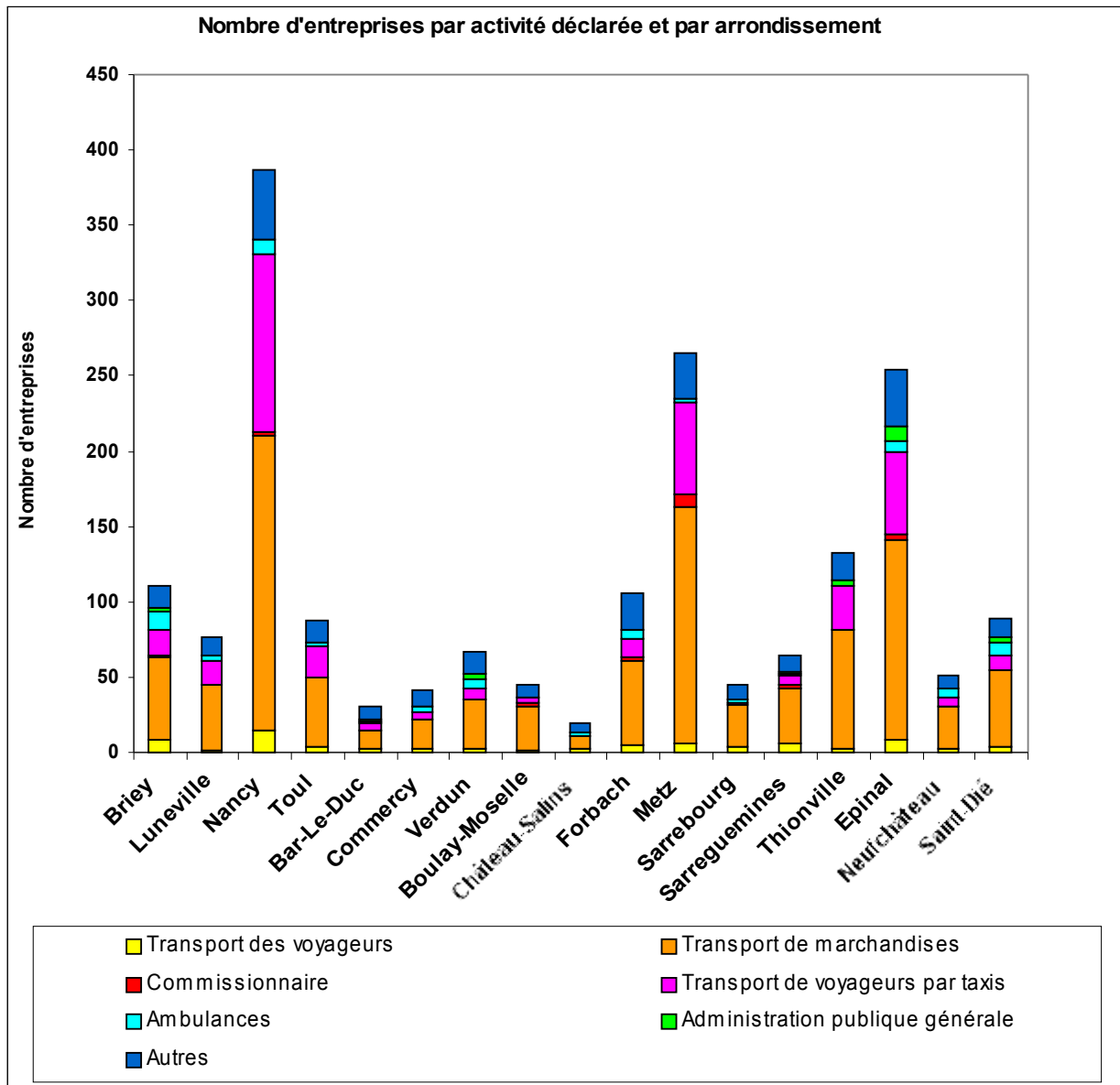


## **B - Au niveau de l'arrondissement**

La répartition des entreprises par principale activité exercée au niveau des 17 arrondissements montre encore une prédominance des entreprises déclarant exercer comme activité principale le transport de marchandises, suivi des taximen, des autres activités et des ambulanciers, lesquels sont présents ou quasiment présents sur toutes les localités.

Les entreprises déclarant exercer comme activité principale celle de commissionnaire ne sont présentes que sur trois localités : Nancy, Metz et Epinal.

On notera par ailleurs qu'aucun arrondissement ne concentre sur son territoire les entreprises issues des sept familles d'activités (cf. tableau 6 en annexe). Celui qui concentre le plus grand nombre de familles d'activités dont sont issues les entreprises est l'arrondissement de Nancy avec 6 familles sur sept (transport de marchandises, transport de voyageurs par taxis, autres, transport de voyageurs, ambulances, commissionnaire). Celui qui connaît la plus faible concentration de familles d'activités est celui de Château-Salins avec seulement deux familles d'activité (transport de marchandises et autres)



## IV - ANALYSE DES DONNÉES SELON LA CATÉGORIE DE LICENCE

### A - Au niveau régional

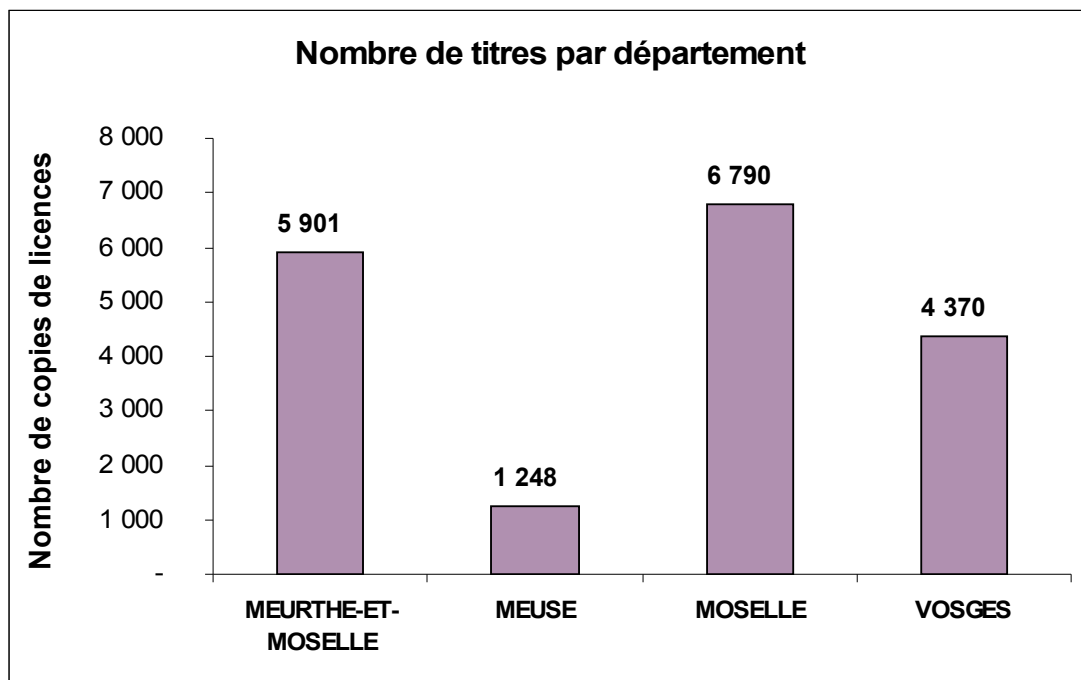
#### 1 - Analyse de la situation générale

Les entreprises inscrites aux registres de transport de marchandises et celui de voyageurs doivent disposer d'une licence dans l'une des catégories suivantes :

- Licence communautaire de transport de marchandise (LCM) pour les véhicules  $>$  ou  $=$  6 tonnes ;
- Licence intérieure de transport marchandise (LTIM) pour les véhicules  $<$  6 tonnes ;
- Licence communautaire de transports de voyageurs (LCV) pour les véhicules  $>$  ou  $=$  10 places ;
- Licence intérieure de transport de voyageurs (LCIV) pour les véhicules  $<$  10 places.

Pour chaque catégorie de licence, il est délivré autant de copies qu'il y a de véhicules. Donc le nombre de copie de licence (titre) dans une catégorie donnée est égale au nombre de véhicules détenus par l'entreprise.

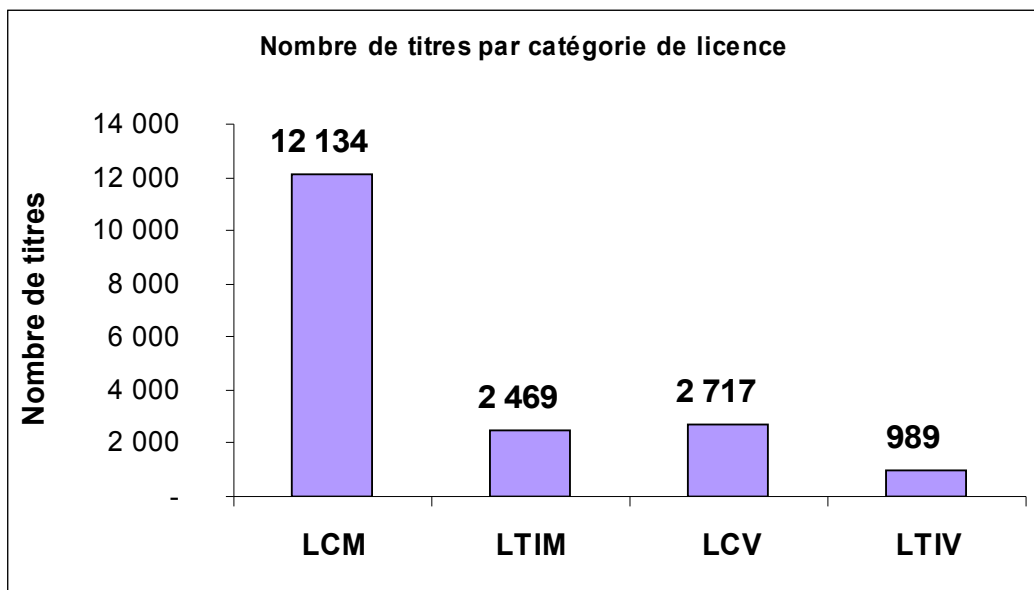
Au 16 mars 2007 et au regard des données issues du logiciel GRECO (gestion régionale des entreprises et de contrôle) la région Lorraine totalise 18 309 titres, détenus par 1 840 entreprises, répartis sur les quatre départements de la région. C'est le département de la Moselle qui compte le plus grand nombre de titres toutes licences confondues avec 6 790 titres et le département de la Meuse dispose de 1 248 titres (le plus petit nombre).



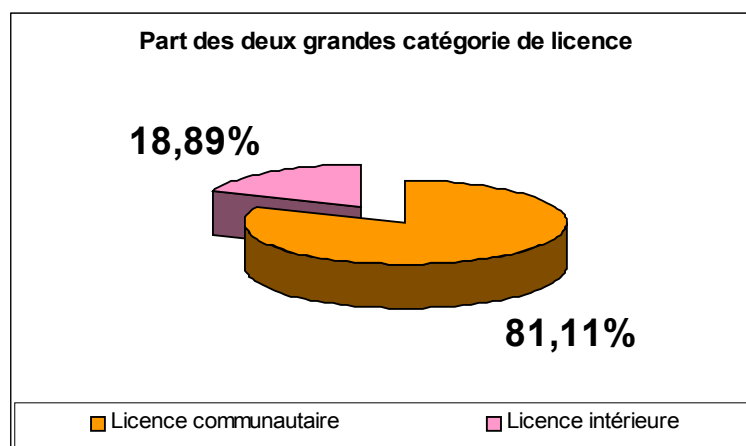
## 2 - Analyse par catégorie de licences

Si l'on regarde au niveau de chaque catégorie de licence, on constate que la région compte beaucoup plus de LCM, soit plus de deux titres sur trois (66,27%), suivi des LCV avec 14,84% de l'ensemble des titres. Les LTIM arrivent en troisième position et représentent 13,49%. Les LTIV ne représentent que 5,40% de l'ensemble.

Cette situation démontre bien la tendance jusqu'alors constatée sur la région, à savoir la prédominance de l'activité de transport de marchandise, qui toutes licences confondues représente près de 80% des titres.

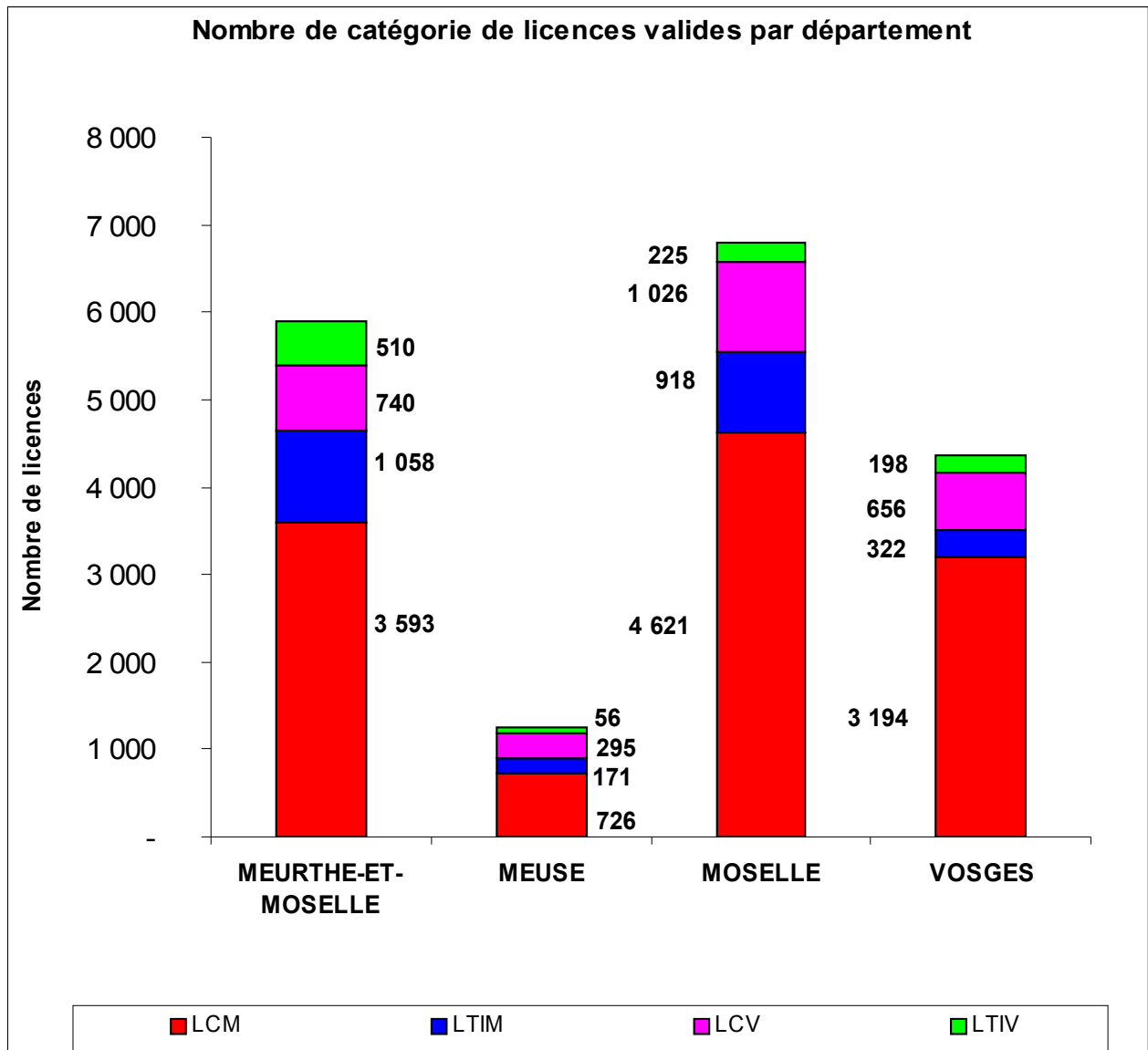


Si l'on regroupe les données par deux grandes catégories de licence à savoir licence communautaire et licence intérieure, on constate que les premières sont de loin les plus importantes, au niveau de la région avec 81,11% des titres et les secondes ne représentent que 18,89%.



Si l'on ramène les données au niveau des quatre départements (graphique ci-dessous), on constate que le département de la Moselle concentre le plus grand nombre de titres dans la catégorie des LCM avec 4 621 titres, mais aussi dans la catégorie des LCV avec 1 026 titres.

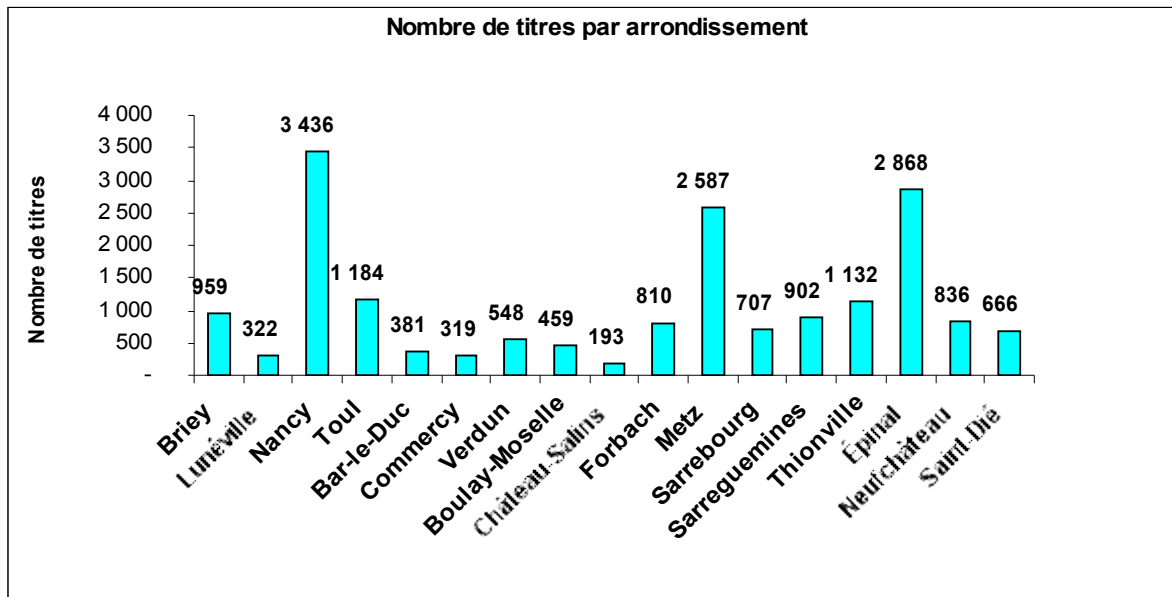
En revanche les titres dans la catégorie des LTIM et LTIM sont beaucoup plus concentrés dans le département de Meurthe-et-Moselle avec respectivement 1 058 et 510 titres.



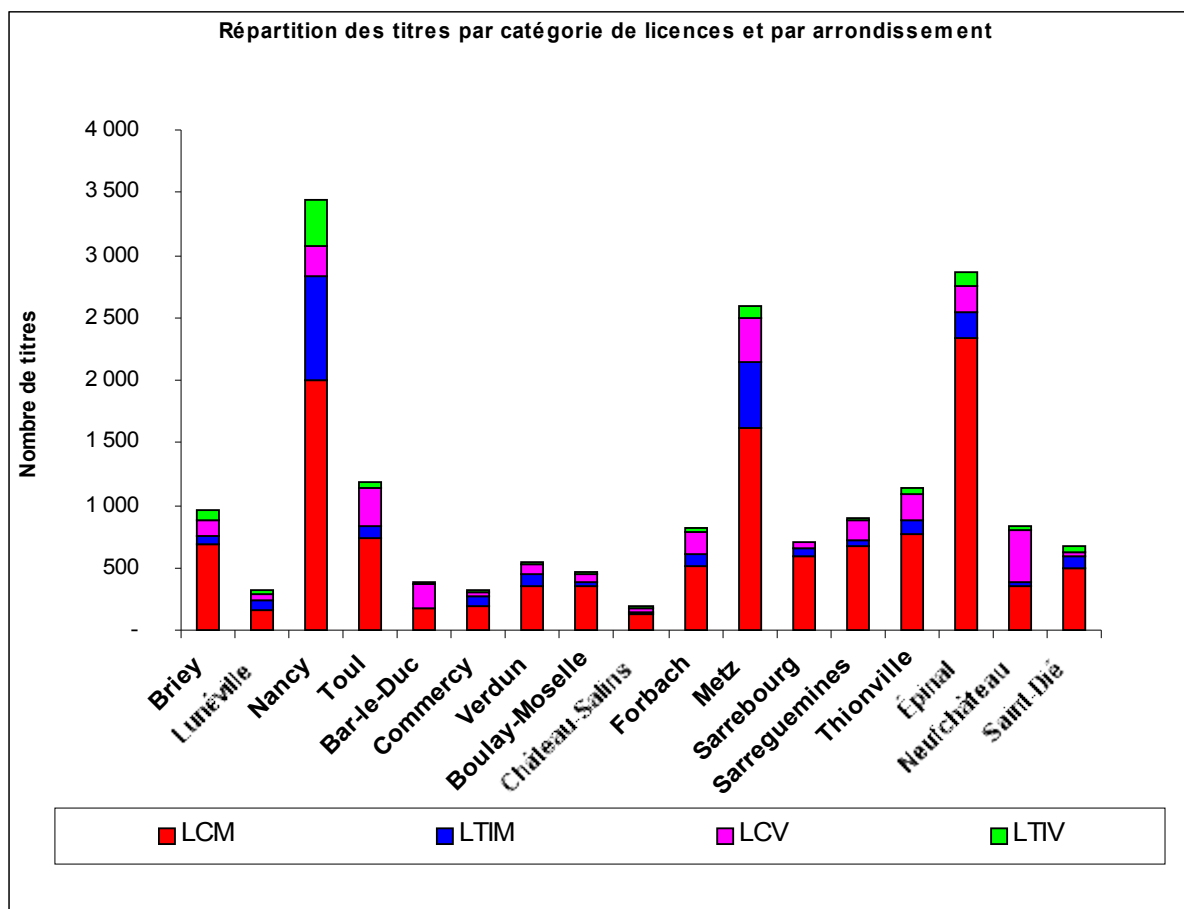
## **B - Analyse des données au niveau des arrondissements**

### **1 – Situation générale**

La répartition des titres au niveau des arrondissements (graphique ci-dessous), toutes licences confondues montre que c'est Nancy avec 3 436 titres qui se distingue en premier, suivi d'Epinal avec 2 868 titres. Metz n'arrivant qu'en troisième position avec 2 587 titres. Le plus petit nombre est enregistré par l'arrondissement de Château-Salins avec 193 titres. Pour le reste le nombre varie de 319 titres à 1 184 titres.

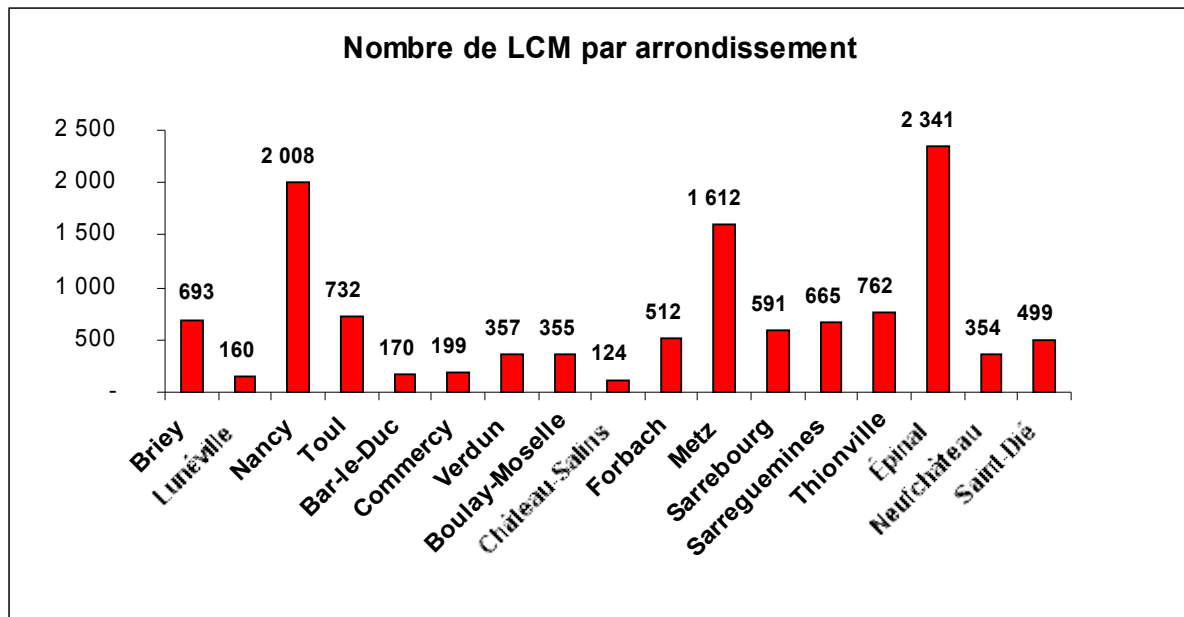


La répartition des catégories de licences par arrondissement donne le résultat suivant (cf. tableau 7 en annexe) :



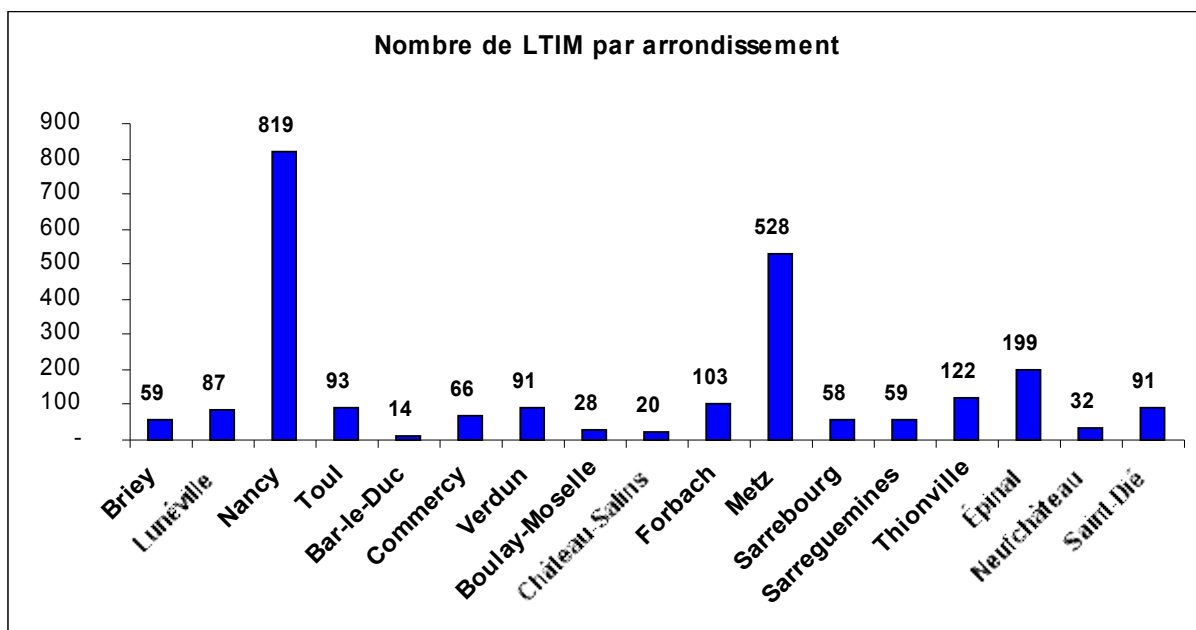


## 2 - La localisation des LCM



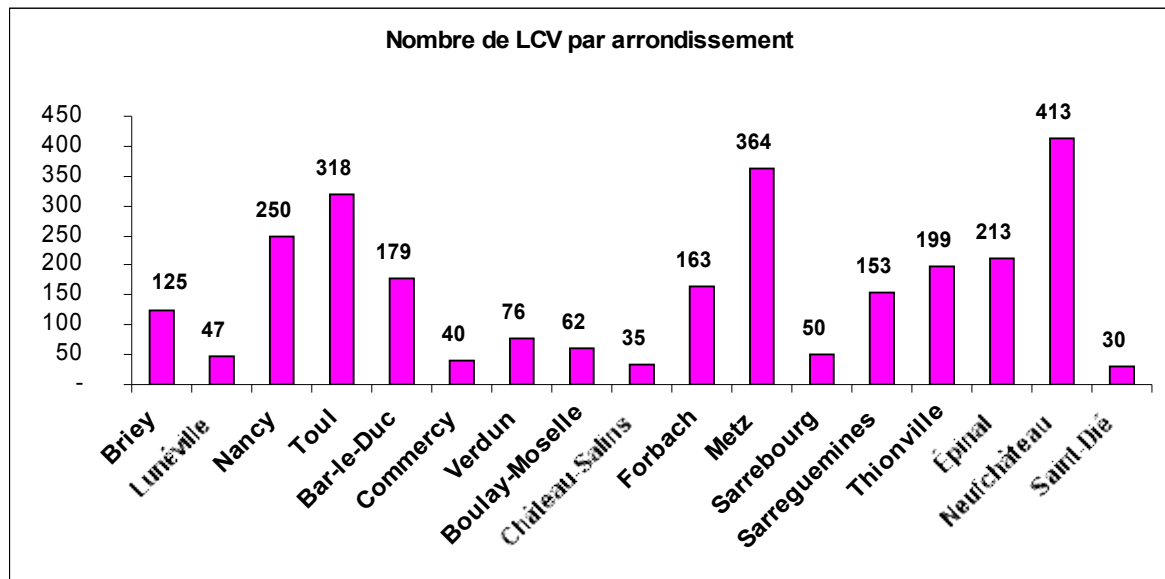
Ainsi que le montre le graphique ci-dessus reproduit, c'est l'arrondissement d'Épinal (dans les Vosges) qui concentre le plus grand nombre de titres dans la catégorie des LCM, avec 2 341 titres. Nancy avec ses 2 008 titres arrive en deuxième position suivi de Metz avec 1 612 titres. L'arrondissement qui a le plus petit nombre de licence est celui de Château-Salins avec 124 titres. Le reste de la série varie de 160 à 762 titres.

## 3 - La localisation des LTIM



Ainsi que le montre le graphique ci-dessus reproduit, c'est l'arrondissement de Nancy qui concentre le plus grand nombre de titres dans la catégorie des LTIM, avec 819 titres. Metz avec ses 528 titres arrive en deuxième position suivi d'Épinal avec 199 titres. L'arrondissement qui a le plus petit nombre de licence est de celui de Bar-Le-Duc avec 14 titres. Le reste de la série varie de 20 à 122 titres.

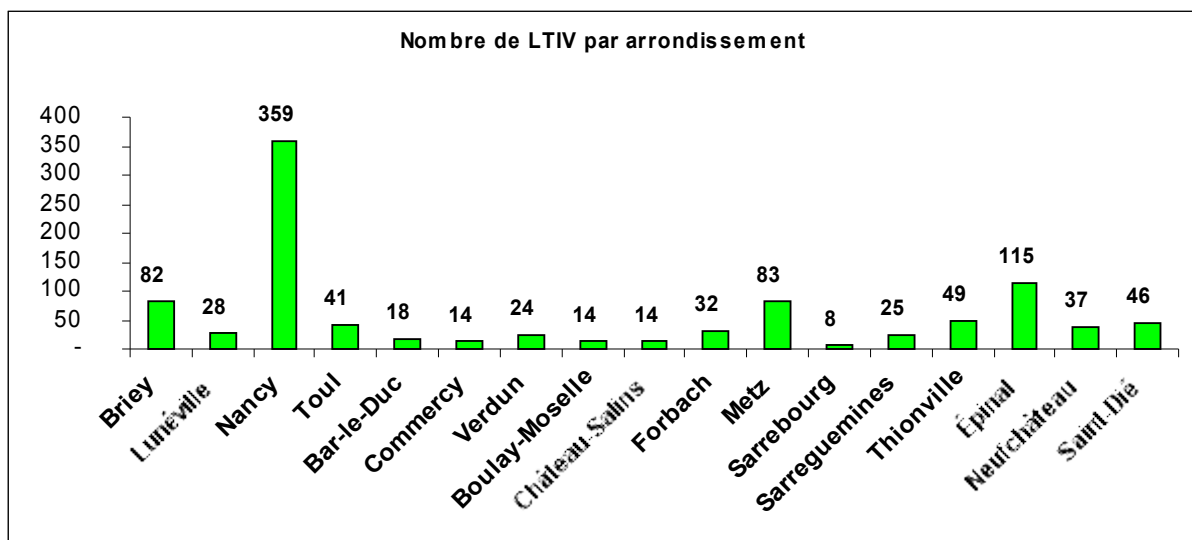
#### 4 - La localisation des LCV



Le graphique ci-dessus reproduit, montre que c'est l'arrondissement de Neufchâteau (dans les Vosges) qui concentre le plus grand nombre de titres dans la catégorie des LCV, avec 413 titres. Metz avec ses 364 titres arrive en deuxième position suivi de Toul avec 318 titres. L'arrondissement qui a le plus petit nombre de licences est de celui de Saint-Dié (dans les Vosges) avec 30 titres. Le reste de la série varie de 35 à 250 titres.

#### 5 - La localisation des LTIV

Ainsi que le montre le graphique ci-dessous, c'est l'arrondissement de Nancy qui concentre le plus grand nombre de titre dans la catégorie des LTIV, avec 359 titres. Epinal avec ses 115 titres arrive en deuxième position suivi de Metz avec 83 titres. L'arrondissement qui a le plus petit nombre de licence est de celui de Sarrebouurg avec 8 titres seulement. Le reste de la série varie de 14 à 82 titres.

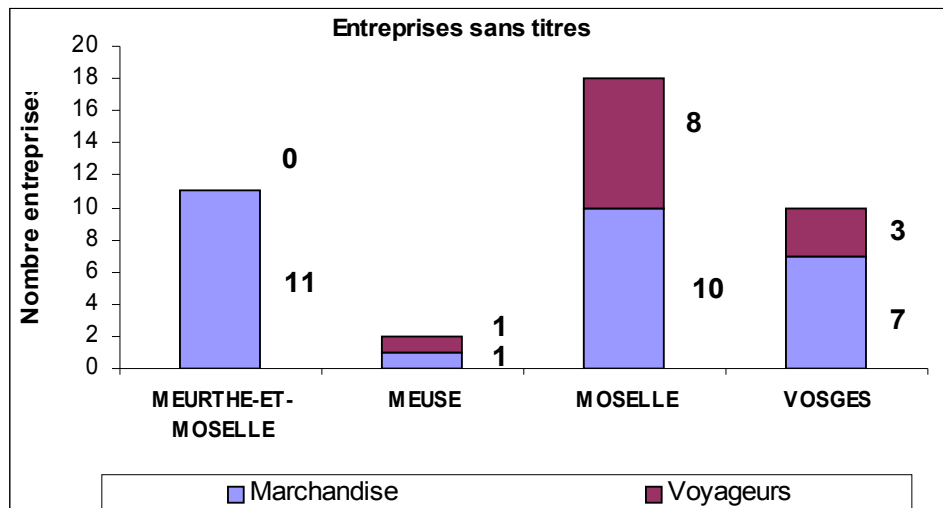


## C - Le cas des entreprises sans titres

Quelques entreprises inscrites aux registres des marchandises et des voyageurs ne détiennent pas de titres de transport.

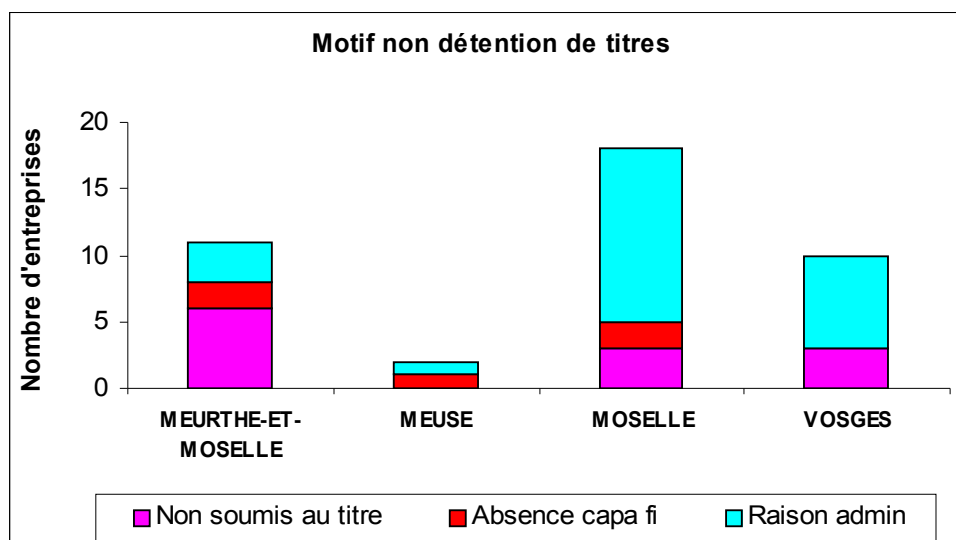
A la date d'extraction des données du logiciel GRECO, à savoir le 16 mars 2007, ce cas ne concernait au total que 41 entreprises, soit 2,24% des entreprises inscrites dans les registres de transport de voyageurs et de marchandises.

Le graphique ci-dessous reproduit permet de localiser ces entreprises.



Les motifs liés à la non détention de titres sont de divers ordres. Il y a tout d'abord, les entreprises qui réglementairement disposent uniquement d'un certificat d'inscription pour exercer l'activité limitée au transport de béton. Ensuite, le cas des entreprises qui ne respectent pas les conditions de capacité financières. Enfin celles qui ne respectent pas quelque points de formalités administratives ( exemple : pas de demande de renouvellement, oubli d'envoi de pièces à l'instruction de leur dossier comme le Kbis, etc....).

On peut donc à travers le graphique ci-dessous représenté le nombre d'entreprises rentrant dans les différents cas et au niveau de chaque département (*cf. tableau 8 en annexe*).

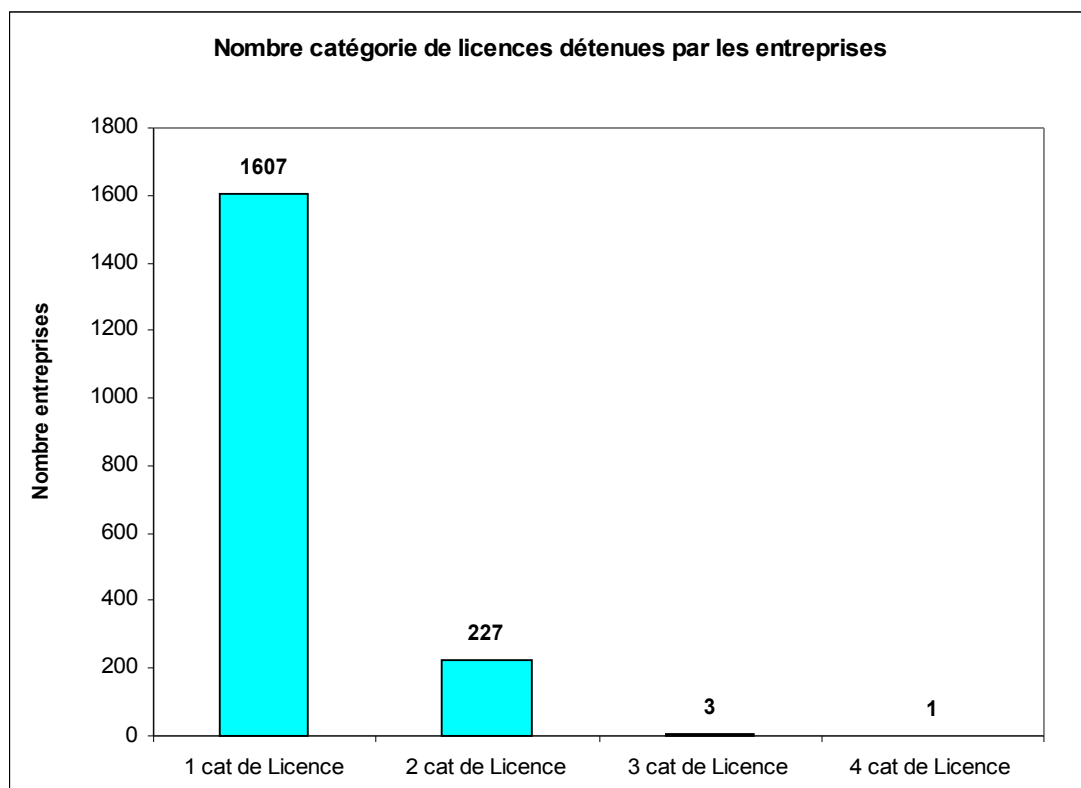


## **D - Analyse du rapport entre les licences et les entreprises**

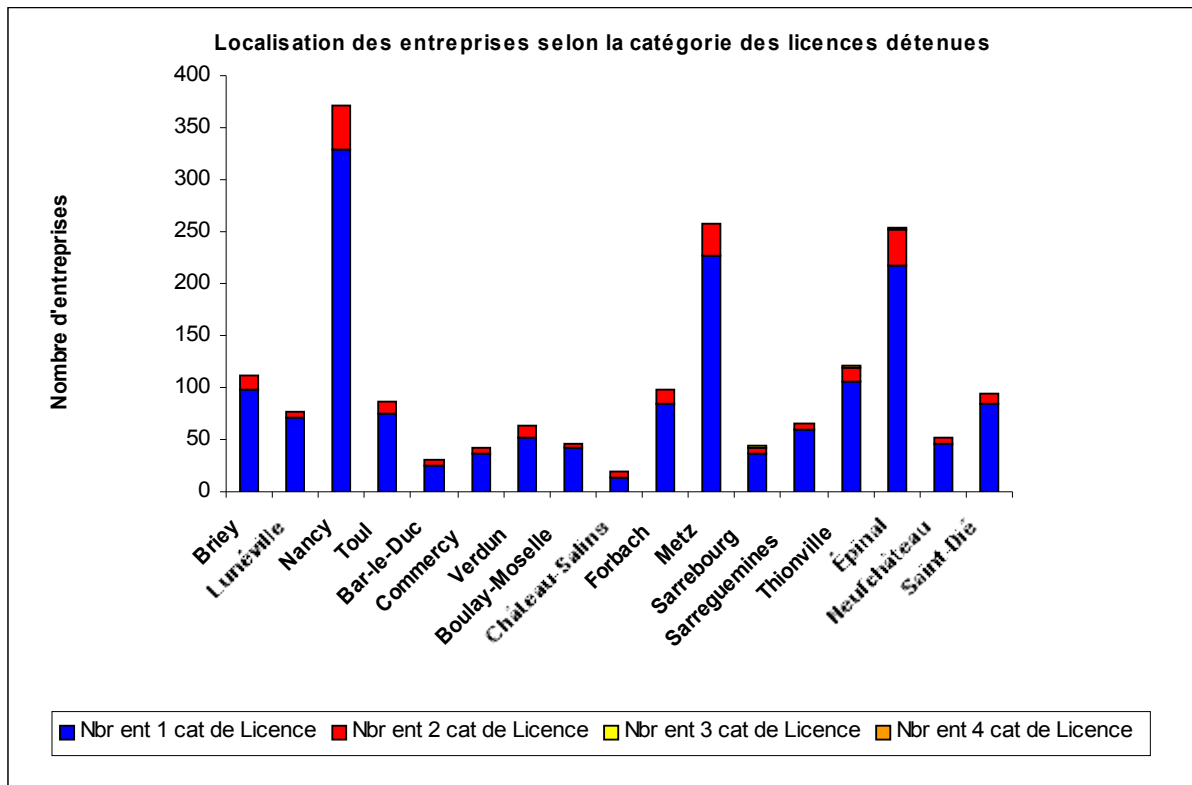
Pour approfondir l'étude, une analyse du rapport entre les licences et les entreprises est apparue utile.

Aussi, comme le montre le graphique ci-dessous reproduit sur les 1 838 entreprises de la région détenant des titres en cours de validité, la forte majorité à savoir 1 607 détient une seule catégorie de licence, sur les quatre catégories existantes (LCM, LTIM, LCV, LTIV). 227 détient deux catégories, trois entreprises sont répertoriées dans la catégorie de celle détenant 3 catégories de licence et seulement une entreprise de la région détient les quatre types de licences.

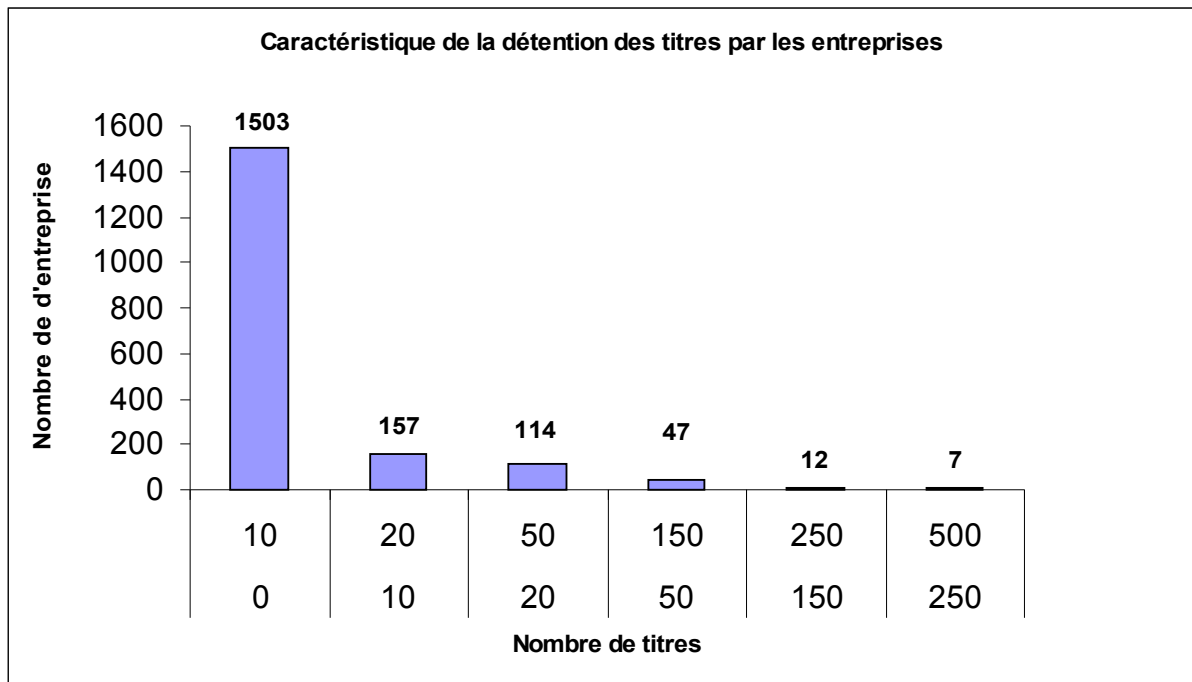
Cette situation est de nature à démontrer que les entreprises ont fait plutôt le choix de la spécialisation dans un domaine donné d'activité en matière de transport routier.



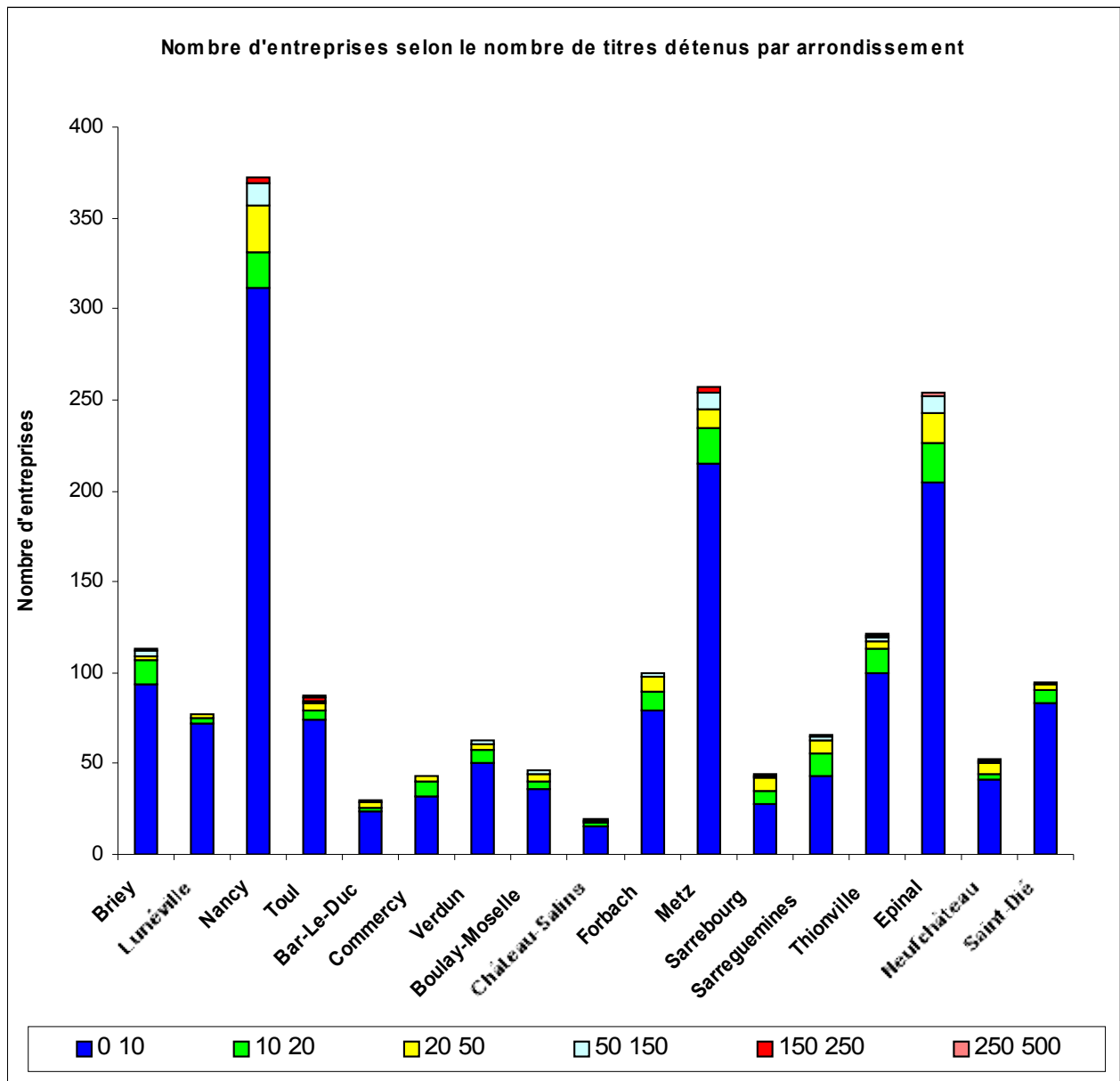
On peut à l'aide du graphique reproduit ci-dessous identifier la localisation de ces entreprises (cf. tableau 9 en annexe) :



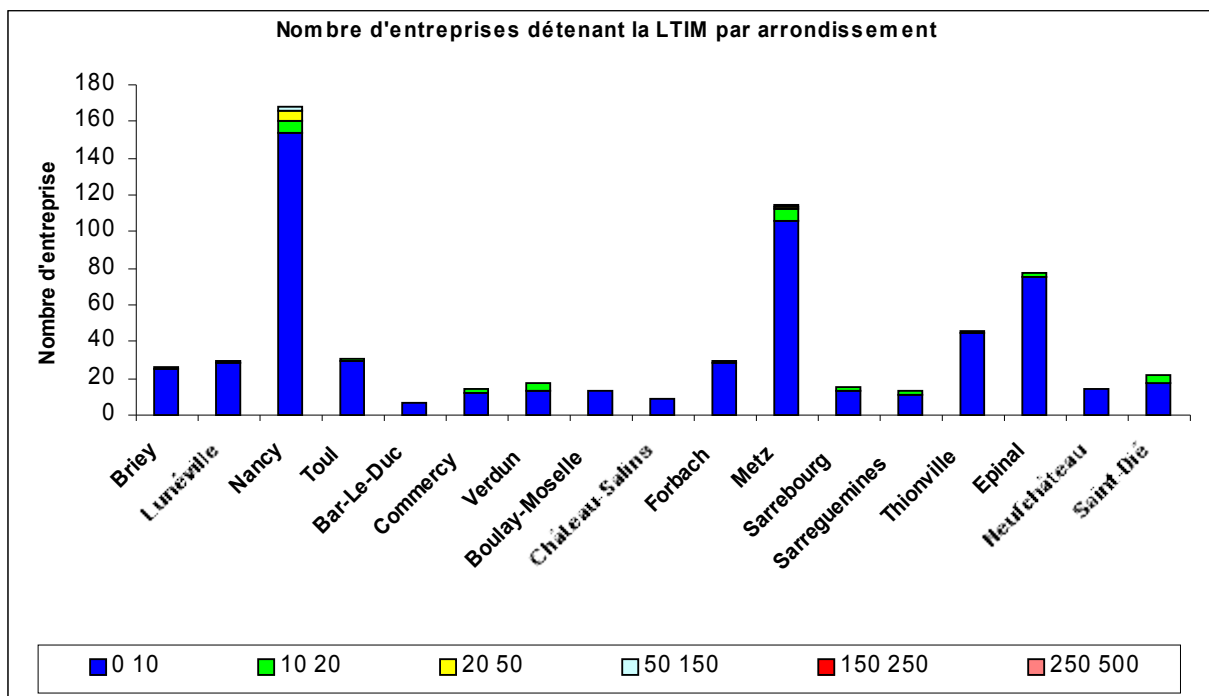
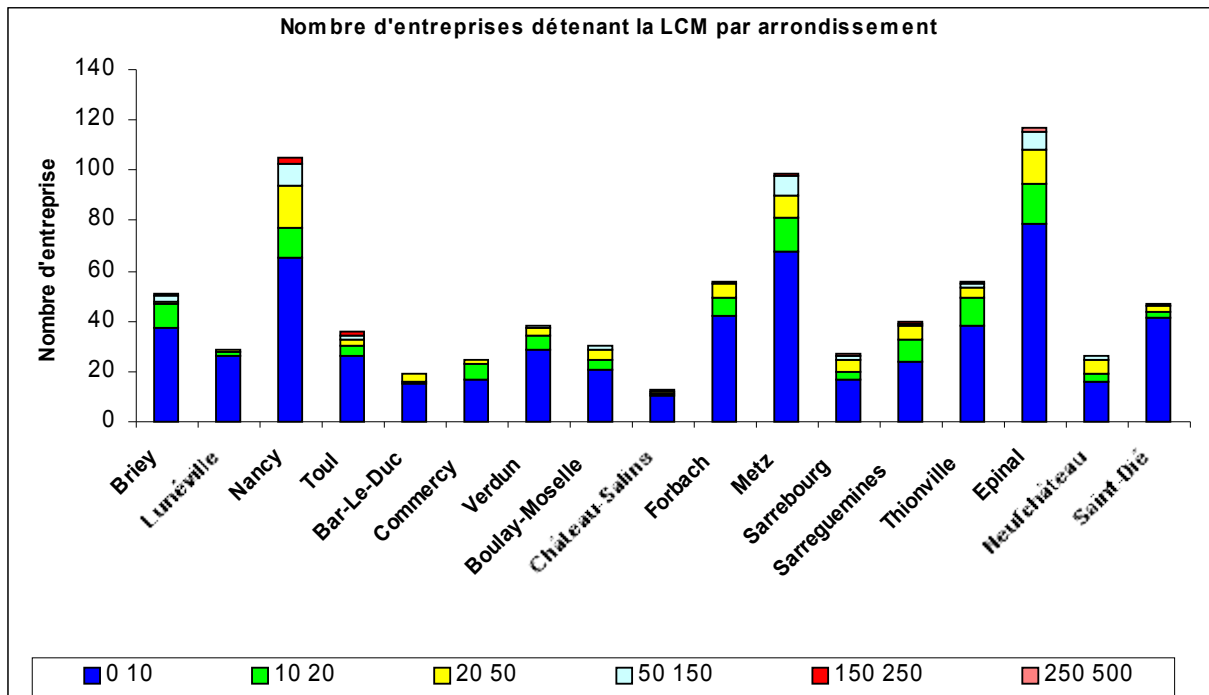
Autre point encore mise en évidence, celui du nombre de titre détenus par les entreprises (toutes licences confondues). Ainsi que le montre le graphique ci-dessous reproduit, on constate que le tissu régional de transport routier est plutôt constitué par des structures de petite taille. En effet, la forte majorité des entreprises à savoir 1 503 détiennent des titres inférieurs à 10.

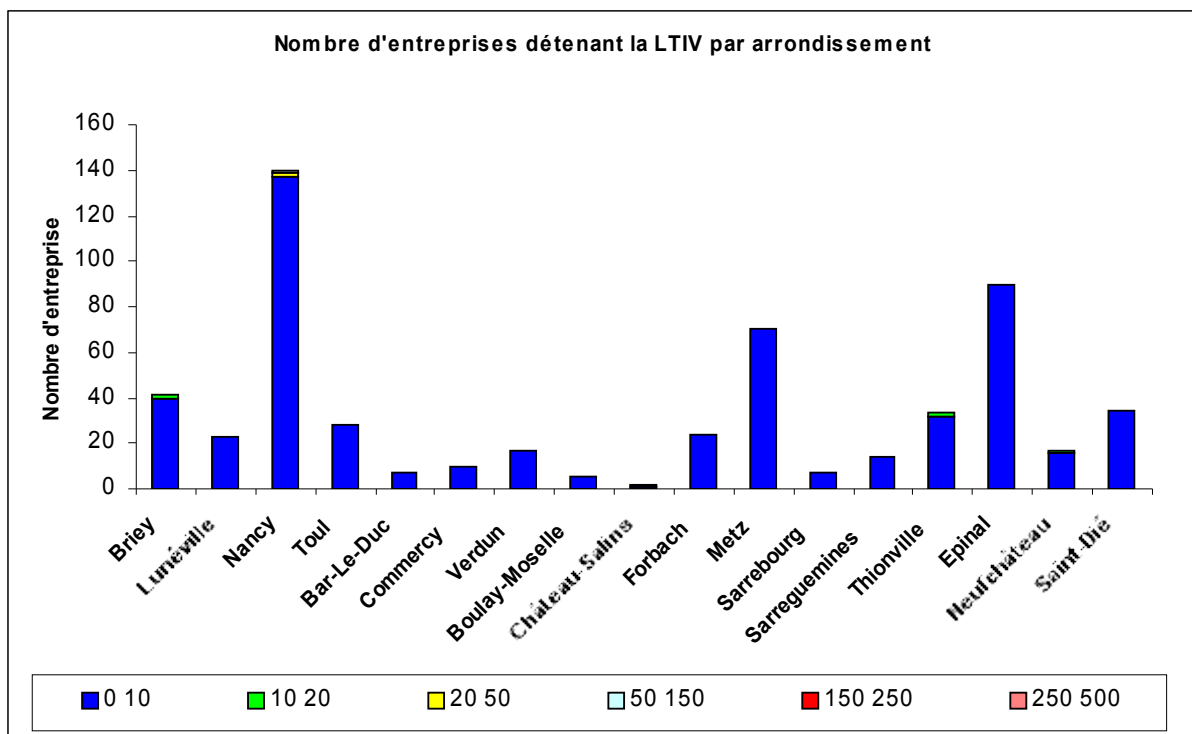
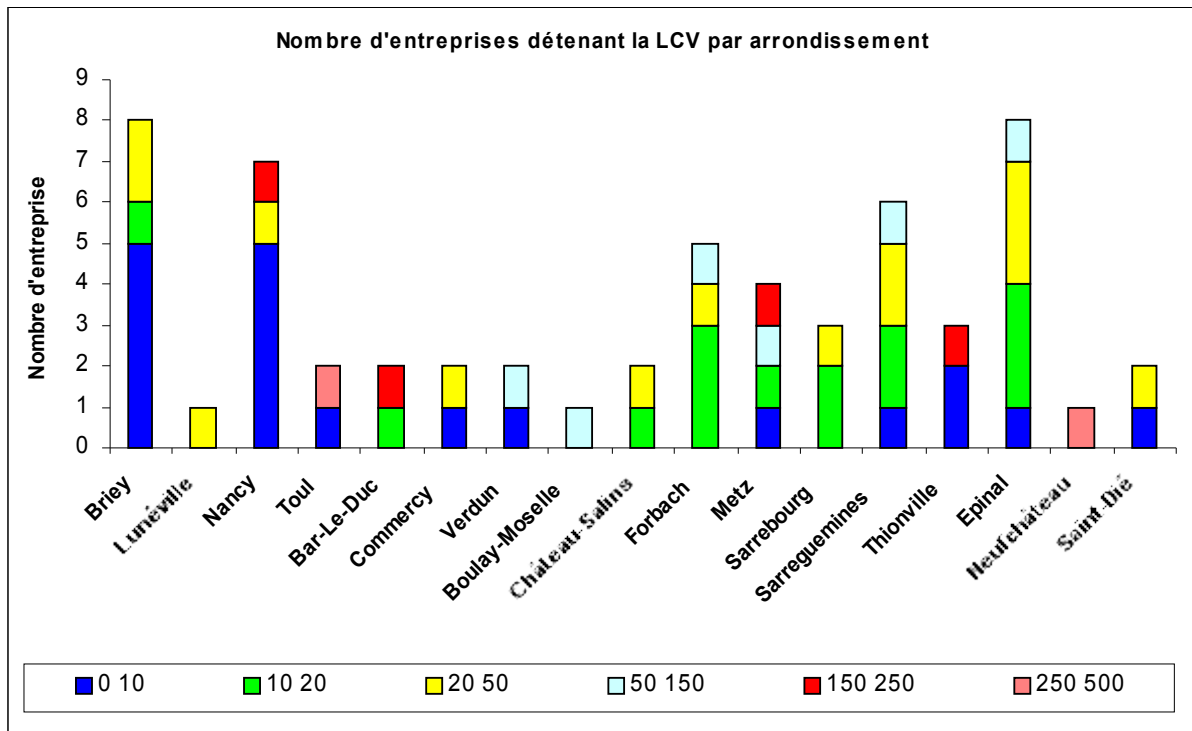


On peut à l'aide du graphique reproduit ci-dessous identifier la localisation de ces entreprises (cf. tableau 10 en annexe). On constate que la présence des entreprises de moins de dix titres occupe quel que soit l'arrondissement la première place.



Les quatre graphiques suivants permettent d'identifier la répartition (cf. les tableaux 11 à 14 en annexe) par arrondissement des entreprises, selon le nombre de titres détenus par catégorie de licences. Ces données permettent toujours de confirmer la place prépondérante des entreprises de petite taille.







## V - ANALYSE DES DONNÉES SELON LA SITUATION FINANCIÈRE

Les entreprises inscrites dans les différents registres de transport doivent sous peine de radiation remplir en permanence la condition de capacité financière fixée :

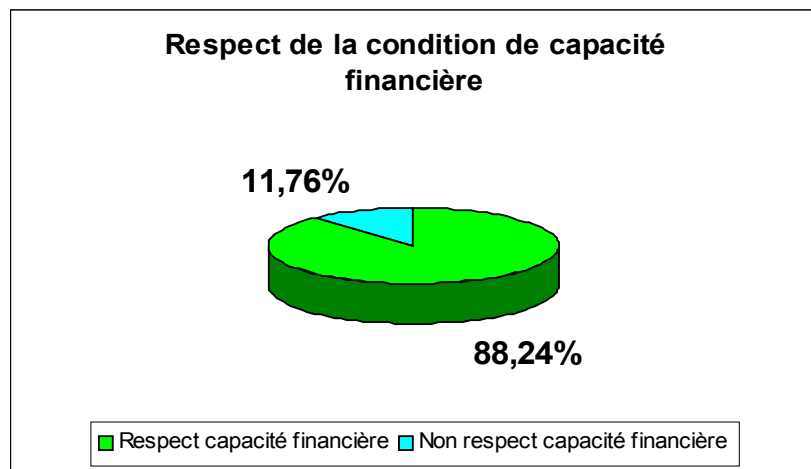
- pour les entreprises de transport de marchandise, par l'article 3 du décret 99-752 du 30 août 1999 ;
- pour les entreprises de transport de personnes par l'article 6 du décret 85-891 du 16 août 1985 ;
- pour les entreprises de commissionnaire de transport par l'article 7 du décret 90-200 du 5 mars 90 modifié.

Elles doivent justifier cette condition tous les ans à la division des transports routiers.

Cependant certaines entreprises ne sont pas soumises à la condition de capacité financière : les entreprises qui font du transport de voyageurs à titre accessoire.

Les données financières issues du logiciel GRECO concernant les entreprises de transport de personnes n'étant pas exploitables en l'état, l'étude portera uniquement sur les registres de transport de marchandises et de commissionnaire de transport.

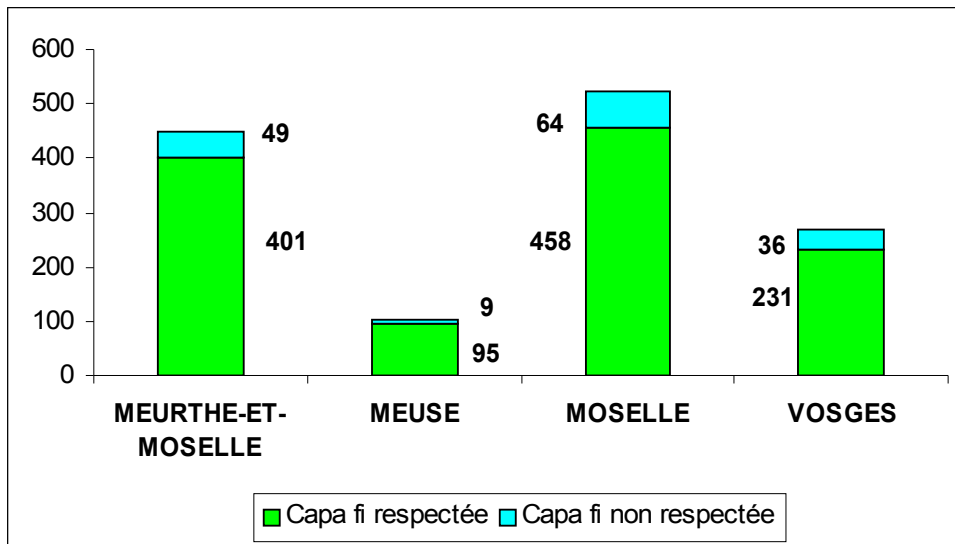
A cet effet, l'étude de cette partie ne portera donc que sur 1 343 entreprises des 1 870 inscrites dans les trois registres de la région Lorraine.



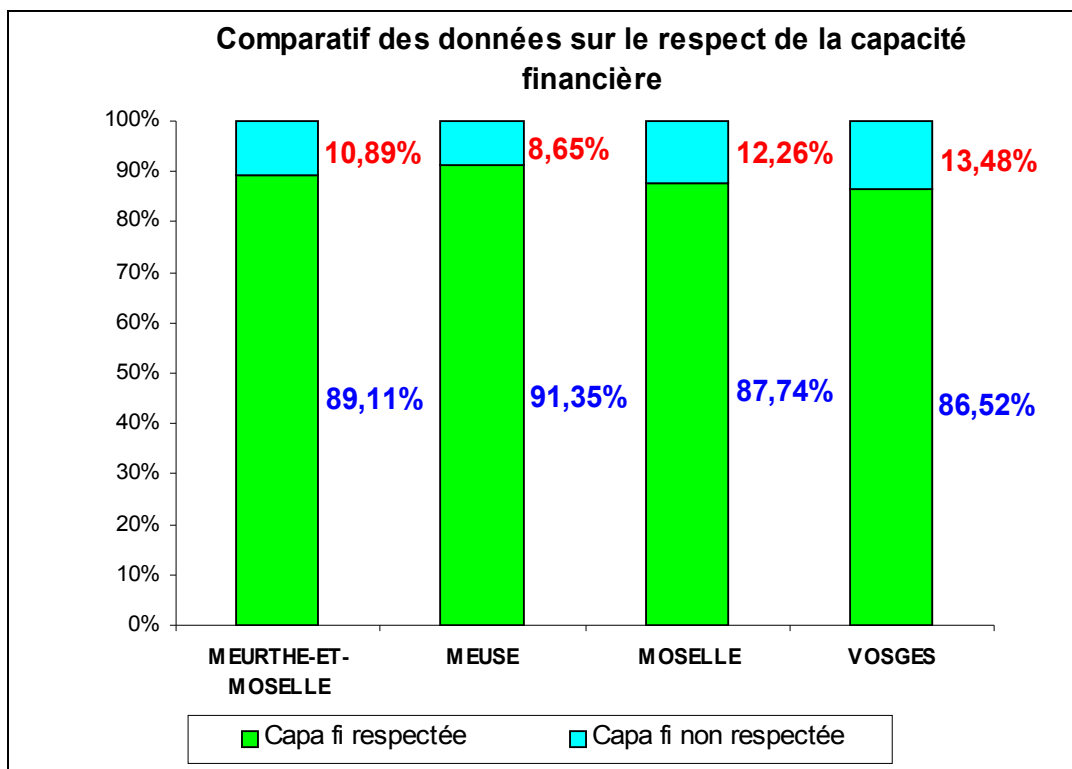
L'analyse des données permet donc de constater que rares sont les entreprises de la région qui ne respectent pas les conditions de capacité financière. En effet sur les 1 343 entreprises identifiées 1 188 d'entre elles représentant 88,24% de l'ensemble respectent la condition de capacité financière. Seulement 158 (11,76%) sont identifiées comme ne respectant pas cette condition.

Parmi ces dernières 90 ont des capitaux négatifs, c'est-à-dire dont la situation est très critique. Les 68 entreprises restantes pourraient satisfaire à la condition de capacité financière en produisant une garantie bancaire pour 53 d'entre elles, en procédant à une augmentation du capital social pour les 15 autres.

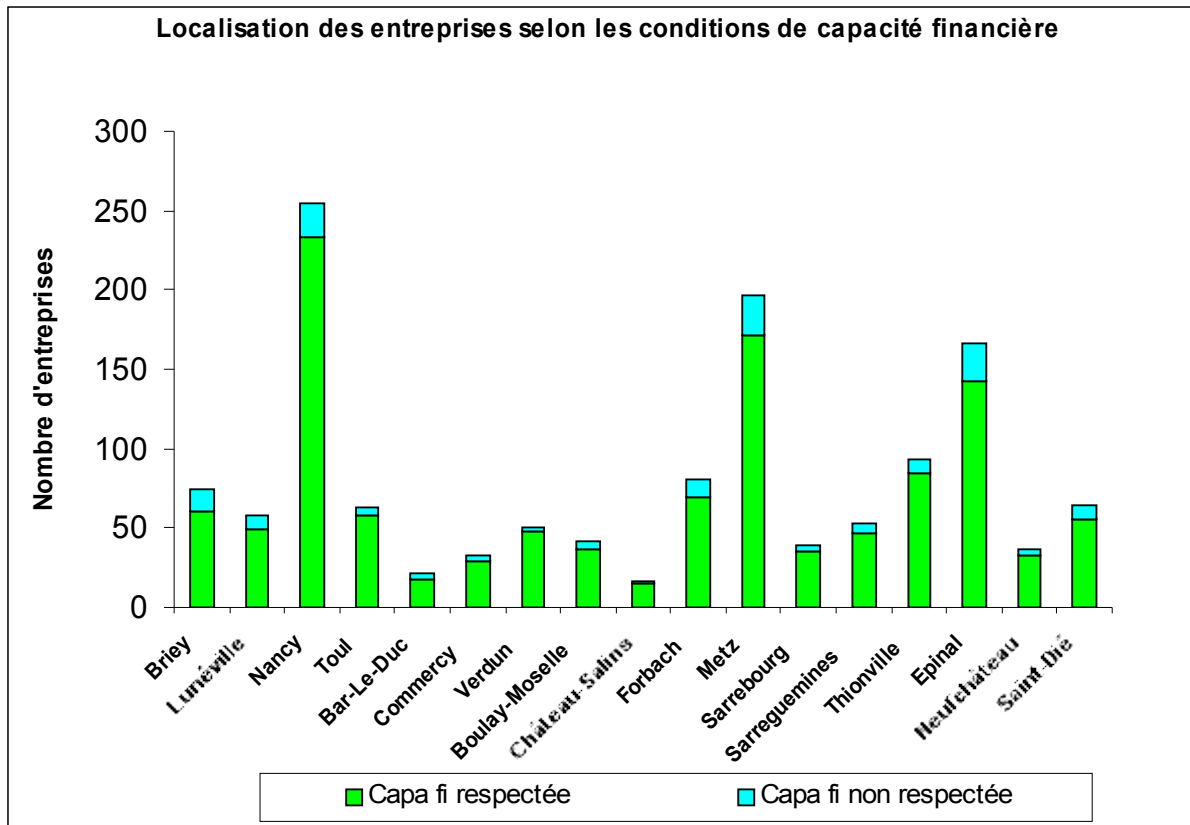
Le graphique ci-dessous reproduit, permet de constater qu'en terme de valeur absolue c'est le département de la Moselle qui connaît la plus forte concentration des entreprises respectant comme celles ne respectant pas la condition de capacité financière.



En revanche si l'on ramène les données en % à titre de comparaison, c'est le département des Vosges qui connaît le plus fort taux d'entreprises ne respectant pas la condition de capacité financière, comme le démontre le graphique ci-dessous représenté.



Si l'on ramène ces données au niveau des arrondissements cela donne les résultats suivants (cf. le tableau 15 en annexe) :



En outre, on notera que les données ainsi analysées ne reflètent pas complètement la situation financière réelle des entreprises dans la mesure où 13,66 % d'entre elles ne transmettent pas régulièrement leur bilan, malgré les relances effectuées par la division des transports routiers.

Cette pratique équivaut souvent à une dissimulation des difficultés financières.

## SYNTHESE GENERALE DE L'ETUDE

Après avoir procédé à l'analyse au détaillée des données, il convient à présent de tirer un bilan général sur la situation des entreprises de transport routier de la région Lorraine.

A la date d'extraction des données sur le logiciel GRECO, c'est-à-dire au 16 mars 2007, la région Lorraine compte 1870 entreprises dans le domaine de transport routier. Le nombre d'inscriptions dans les différents registres (marchandises, voyageurs, commissionnaires) s'élève à 2 055.

Les entreprises de transport routier sont généralement implantées dans les grandes agglomérations de la région (Nancy, Metz, Epinal et Thionville), le long des grandes voies de communication.

Les données analysées permettent d'affirmer que les entreprises opérant dans le secteur de transport routier ont cette activité comme activité principale et font en grande majorité du transport de marchandises.

Ce sont toutefois des entreprises de petite taille car si l'on regarde les données au niveau du nombre de titres détenus, une forte majorité d'entre elles (1 500) détient moins de 10 titres.

Les véhicules utilisés sont de gros gabarit car les entreprises détiennent en grand nombre des titres (14 851) dans la catégorie de licence communautaire, délivrée pour le transport de marchandises pour les véhicules supérieurs à 6 tonnes et pour les voyageurs tous les véhicules supérieurs à 10 places.

Au niveau de la situation financière, les données analysées indiquent qu'une forte majorité des entreprises (1 188 sur 1 343) respectent les conditions de capacité financière.